

L'Augmentation de la Rétribution

Le Conseil Général à sa dernière session, a porté le taux de la rétribution semi-annuelle de 25 cts qu'il était à 50 cts.

Nos confrères seront bien aise de recevoir de notre part quelques mots d'explication à ce sujet.

Il n'y a certainement pas lieu de s'émouvoir lorsqu'on étudie la question froidement, car les raisons qui militent en faveur de cet amendement à nos statuts nous apparaissent sans réplique. Et la preuve en est d'abord dans ce fait qu'il a été voté unanimement par les délégués de cercles qui formaient le Conseil Général à la dernière convention. Ils l'ont voté parce qu'ils ont considéré que les revenus du Conseil Général étaient insuffisants pour assurer le bon fonctionnement de notre institution.

Nous le savons tous, le Bureau Exécutif a proposé à la convention de 1896 de diminuer les honoraires d'enregistrement qui constituent l'une des meilleures ressources de sa caisse générale, afin de favoriser le recrutement et permettre aux cercles de se créer de meilleurs revenus pour leur caisse générale locale. Cette générosité du Bureau Exécutif a été accueillie avec plaisir par les délégués de cercles, à cause de la crise financière qui sévissait alors, mais ce devait avoir nécessairement un effet défavorable sur les revenus de la caisse chargée de pourvoir aux dépenses de l'administration qui, on le sait, ne peut puiser plus de 5% dans la caisse de dotation pour cet objet.

D'autre part, le Conseil Général, en décrétant en 1894 la publication d'un organe officiel pour la société, n'a pas créé de revenus pour faire face à cette nouvelle dépense. Or, la publication d'un journal convenable, en rapport avec l'importance de la société, et adressé sans charge à chaque membre, entraîne des déboursés que les membres du Conseil Général ne peuvent pas diminuer sans amoindrir la valeur de cet organe.

Mais il existe encore une autre raison. Le besoin d'un service d'inspection des cercles se fait plus vivement sentir à mesure qu'ils se multiplient et prennent de l'importance. Jusqu'ici l'Association a surtout fait un travail d'organisation. Ayant traversé la période de formation proprement dite, il lui faut maintenant faire un travail de consolidation.

L'inspection s'impose donc comme une nécessité pour la bonne administration des

cercles et elle est aussi importante, sinon davantage, à la prospérité générale de la société que l'est l'organisation. Ce n'est pas tout de recruter, il faut conserver et étayer solidement. Cependant, à l'inverse de l'organisation, l'inspection est une charge pour le trésor là où l'organisation rapporte un revenu. Ici encore il faut de nouvelles ressources.

Enfin, la rétribution à un dollar par année est égale et en bien des cas moindre que celle qui est exigée dans les autres sociétés. Ainsi, l'Ordre des Forestiers Canadiens charge \$1.00 par année, l'Ordre Indépendant des Forestiers charge maintenant \$1.00 pour \$500, \$1.20 pour \$1000 etc. Comme on le voit elle est loin d'être exagérée et reste bien au-dessous encore de la part que les compagnies d'assurance prennent sur chaque prime pour leurs dépenses d'administration.

Ces quelques raisons, nous en avons la conviction, seront acceptées favorablement par tous, et les membres de l'Alliance Nationale admettrons que leur Conseil Général en augmentant la rétribution semi-annuelle, n'a agi qu'en vue de la prospérité de l'Association, — réservant aux délégués des cercles, dans une prochaine convention, de rectifier ces chiffres au désir de leurs membres.

Délicatesse et Indélicatesse

Un grand médecin avait soigné un petit enfant. La mère reconnaissante arrive chez le sauteur du chérubin. " Mon Dieu ! docteur, dit-elle, il y a des services qui ne se paient pas. Je ne savais comment reconnaître vos soins... J'ai pensé que vous voudriez bien accepter ce porte-monnaie que j'ai brodé de ma main. — Madame, répliqua un peu rudement le disciple d'Esculape, la médecine n'est pas une affaire de sentiment..., et nos soins veulent être rémunérés en argent. Les petits cadeaux peuvent entretenir l'amitié ; mais ils n'entretiennent pas nos maisons... — Mais, Docteur, dit la dame effarée et blessée, parlez, fixez un chiffre. — Madame, ne vous récriez pas, c'est deux mille francs... "

Alors, la dame ouvre le porte-monnaie, en tire cinq billets de mille francs, en distrait deux, qu'elle donne au médecin, remet les trois autres dans le porte-monnaie et se retire en faisant une profonde inclination...

Quiconque oblige un inférieur s'en fait un ennemi. — ROQUEPLAN.